

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10 ;
A Paris, chez M. Placide Justrin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 51 fr. pour six mois, 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.



LYON, 3 NOVEMBRE 1831.

Il règne ce soir une grande agitation dans les quartiers habités par les ouvriers et une espèce de panique dans les quartiers habités par les fabricans. On parle de nouveaux désordres qui se préparent et qui doivent aller, dit-on, jusqu'à des violences contre les fabricans qui refuseraient de signer individuellement le tarif. Nous ne savons pas ce qu'il en est de ces mouvemens projetés, et nous espérons encore que la peur ou la malveillance les auront exagérés; enfin, que s'il y a une portion d'ouvriers qui s'est laissé égarer par de dangereux conseils, la grande majorité qui s'est toujours piquée d'agir légalement, interposera son autorité pour empêcher des voies de fait propres seulement à compromettre la cause commune. En effet, l'autorité qui s'est montrée médiatrice équitable dans ces déplorable différens et à laquelle les ouvriers se sont plu à témoigner leur reconnaissance, agirait d'autant plus énergiquement pour réprimer le désordre qu'elle a été plus favorable à des plaintes qui se faisaient jour sans violences. A elle s'uniraient tous les cœurs humains qui, étrangers aux intérêts des deux parties, ont néanmoins désiré qu'ils fussent conciliés de manière à calmer des souffrances dignes de tant de compassion. Ainsi, les ouvriers fauteurs de troubles et de voies de fait resteraient seuls contre tous. Que pourraient-ils? Ils auraient perdu l'autorité du droit et n'auraient pas gagné celle de la force.

Le tarif, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'a et ne peut avoir qu'une autorité morale. Il n'a pas même l'effet obligatoire d'une convention; et il n'y a certes aucun tribunal, aucun pouvoir qui pût forcer un fabricant à l'exécuter. Espérerait-on obtenir ce résultat de la force brutale? Mais alors il faudrait aller bien plus loin. Qu'importera à l'ouvrier que le fabricant ne puisse pas faire travailler sinon à tel prix? Il faudra encore le forcer à faire toujours travailler et dresser un nouveau règlement portant que chaque fabricant sera tenu d'avoir constamment tel nombre de métiers en exercice et tel nombre d'ouvriers occupés. Les fabricans alors demanderont avec autant de droit que les commissionnaires soient tenus d'acheter tant de pièces d'étoffes à tel prix; et les commissionnaires, comment s'en tireront-ils vis-à-vis de leurs commettans de Londres et de New-York? En quel sens le tarif a-t-il une autorité morale? C'est d'après ce fait, que nous présumons vrai, qu'en prenant pour base les prix moyens des marchandises commises en fabrique, les fabricans peuvent sans dommage exécuter les commissions en payant aux ouvriers les salaires fixés dans le tarif. Si cela est, le tarif a une autorité morale, celle de la justice qui veut que les bénéfices soient équitablement répartis entre les diverses classes

de l'industrie. Alors les ouvriers n'ont pas besoin de s'inquiéter qu'un certain nombre de fabricans méconnaissent l'autorité du règlement et, plutôt que de l'exécuter, démonte ses métiers. Cette interruption ne saurait durer, car les commissions refusées iraient nécessairement à d'autres fabricans qui voudraient bien se contenter d'un bénéfice plus modéré, et la main-d'œuvre n'y perdrait rien.

Mais il n'en serait certainement pas de même si, comme un grand nombre de fabricans l'assure, le tarif fixe les salaires à un tel taux qu'ils absorbent et au-delà les bénéfices de fabrication, en sorte qu'une quantité immense de commissions ont dû être résiliées ou refusées, faute par les fabricans de pouvoir les exécuter sans perte. C'est dans ce cas que le tarif serait un acte illusoire s'il était sans effet, ou funeste pour les ouvriers eux-mêmes s'il était exécuté; car, par lui, ils se seraient préparés un manque d'ouvrage peut-être absolu, au lieu de salaires sans doute très-minimes mais au moins assurés.

Voilà donc la question de fait qui, suivant nous, domine cette triste affaire.

Si le tarif est inexécutable, comment expliquer son adoption par la chambre de commerce, par le conseil des prud'hommes, et enfin par une assemblée de fabricans ayant un mandat plus ou moins direct de leurs collègues?

Mais enfin il n'y a rien à objecter à un fait certain, et celui-ci est tel, il nous semble, que sa certitude ou sa fausseté pourrait être établie par de simples calculs. Comment se fait-il donc que dans une discussion qui se prolonge, on n'ait pas encore apporté un genre de preuve aussi positif que celui-ci: Prenez le prix commun des commissions dans chaque article, données quinze jours avant le tarif, et établissez par le coût de la matière première, que la fabrication ne peut supporter que tant de main-d'œuvre. Vous aurez alors, pour ou contre l'ouvrier, le taux légitime des salaires.

Nous espérons un bien autre avantage de ce mode de discuter. Certainement, on ne peut contester que les ouvriers ont fait preuve, dans cette querelle, d'intelligence et d'habileté. Pourquoi ne pas leur donner une démonstration publique de tout ce qu'il est possible de faire en leur faveur? Pourquoi ne pas leur faire toucher au doigt et à l'œil les limites que la fabrication ne peut passer sans dommage pour eux-mêmes? Il nous semble qu'ils se sont montrés dignes qu'on raisonne avec eux, et ce n'est peut-être pas un fol espoir de penser qu'ils comprendraient qu'il n'y a pas plus d'ouvriers sans fabricans que de fabricans sans ouvriers.

Les élections municipales de la section de l'Hôtel-de-

Ville se sont terminées au premier tour de scrutin. Ont été élus :

MM. Isaac Rémond.
Prunelle.
M.-B. Gros.
Vachon-Imbert.

Il y a eu 241 votans.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Givors, le 31 octobre 1831.

Monsieur,

Il y a plusieurs inexactitudes dans la lettre de l'électeur municipal de cette ville, insérée dans votre numéro d'hier.

L'affiche annonçant la réunion du conseil, en assemblée publique, pour le mardi 25 d'octobre, a été posée le dimanche 23, et renouvelée le 24. Il n'y avait, il est vrai, que cinq membres présents, quoique j'aie attendu près d'une heure avant d'ouvrir la séance. J'ai exprimé hautement le regret que l'assemblée fût aussi peu complète; mais devant faire une absence le lendemain de cette séance, et mon premier et unique adjoint ne se trouvant pas ici, je n'ai pas cru devoir mettre un plus grand intervalle entre la réception de l'arrêté de M. le préfet et son exécution.

Les noms des trois sections avaient été inscrits par le secrétaire avant la séance; les billets étaient fermés par trois plis, ainsi qu'on le pratique pour le tirage des conscripts; je les ai mis dans une urne en verre noir sans les ouvrir; ils ont été mêlés, et je crois qu'il était matériellement impossible qu'on pût prévoir le résultat de ce tirage au sort.

Au reste, sans vouloir assurer que ceux qui ont formé les trois sections aient eu des intentions, comme le dit positivement l'auteur de cette lettre, je crois que les prétentions des autorités actuelles ont été mal servies par le hasard, car la section du Midi, dans laquelle il me semble qu'elles ont le plus de chances d'élections, ne nommera que la dernière.

Ce travail des trois sections a été fait par une commission de quatre membres du conseil municipal, auquel ni mon adjoint, ni moi n'avons coopéré en aucune manière; je l'ai signé aveuglément, tel qu'elle me l'a présenté.

Quant à l'électeur non naturalisé Français, qui avait été inscrit sur les listes, un des membres de la commission me fit observer avant l'ouverture de la séance du 25, que cette admission était peut-être illégale; le conseil entendu, il fut décidé, en cette assemblée publique, qu'il serait rayé.

Agrez, etc.

Camille DUGAS, maire.

NOUVELLES DU NORD.

St-Petersbourg, 20 octobre. — On est fort embarrassé à St-Petersbourg. Il ne s'y était agi jusqu'ici que de forcer les Polonais à la soumission, et de réunir les moyens de dompter une nation réduite au désespoir; maintenant la puissance des armes a triomphé, la révolution est vaincue, et c'est pour le cabinet russe une question d'intérêt personnel, que celle d'un rétablissement prompt et durable de la paix et de l'ordre public. Doit-on, pour atteindre ce but, se servir des anciennes institutions,

extérieures de la peau, comme dans sa tête de Scythe, et dans le buste de cette Phryné, qui, je ne sais pourquoi, montre ses charmes aux passans d'une façon si peu décente, part d'une mauvaise base; procéder de la sorte, c'est poser le toit de l'édifice avant d'en avoir consolidé les fondemens. Une fois l'étude d'un premier principe négligée, on arrive à fausser les accessoires qui s'y rattachent. Ce n'est pas seulement à M. Dupré que j'adresserai cette observation, c'est encore à tous ceux exécutant par les mêmes moyens; à M. St-Jean, bon peintre de fleurs, mais qui, en revanche, a exposé des portraits au crayon dignes d'un écolier de village; à M. Douillet, auteur d'un portrait en pied de femme (pour me servir de l'orthographe du livre); à M. Mory dont les figures sans couleur et sans vie ressemblent assez à des sculptures en bois de noyer, et par-dessus tout; à M. Guillot qui, dans ses bustes de commande, fait de la statuaire à-peu-près comme feu le coiffeur Michallon faisait de la littérature. Toutefois je dois excepter de cette fâcheuse catégorie le portrait où M. Decrouze a représenté l'image de son père, ainsi que celui d'une jeune demoiselle, sous le n° 140, par M. Paccard. S'il n'y a pas dans ces derniers ouvrages une entente parfaite de l'art; si l'un est trop rouge comme ton général, l'autre trop mollement peint en certaines parties, on y remarque du moins des notions anatomiques et une manière de faire appartenant à de meilleures traditions.

Est-ce comme témoignage de sa cadéance, ou comme protestation contre la critique amère dont elle a été l'objet depuis bientôt quinze ans, que la vieille école lyonnaise, avec ses tons noirs et opaques, ses ciels gris et sans profondeur, se trouve reproduite à cette exposition dans une scène de charlatan signée Bellay? C'est sans doute un souvenir pieux de quelqu'un des siens, ou plutôt, s'il est vrai que M. Bellay soit mort, comme on le dit, c'est la jaune couronne d'immortelles que les bonnes femmes ont coutume d'attacher en ex voto sur la pierre des trepassés.

L'auteur des Ebauches critiques a dit fort plaisamment, en rendant compte du salon de 1831, et à propos d'un peintre lyonnais, M. Biard: « Il a été mordu par le génie de M. Revoil; mais il en guérira. » Je suis presque tenté d'appliquer cet heureux pronostic à M. Genod qui, jusqu'à présent, en a été lui-même l'ombre fidèle, car il y a de l'étoffe dans cet artiste trop peu ambitieux de sa gloire. Son *Mariage bressan*, faisant aujourd'hui partie de la galerie du Luxembourg, m'a souvent porté à croire qu'il eût marché de près

sur la trace de son condisciple M. Bonnefond, pour peu qu'à une autre époque il eût fait preuve de la même force de volonté que lui. M. Genod a exposé deux tableaux de moyenne dimension, le *Prisonnier d'Etat sous Louis XIII* et le *Soldat blessé*. Je préfère ce dernier, malgré les erreurs qu'on y rencontre, erreurs dépendantes au surplus de la fausse manière continuée par son auteur.

M. Jacquand, autre pastiche de M. Fleury Richard, s'améliore. Cependant il n'est point encore dans la voie du salut; il la cherche. Je crois pouvoir, comme M. Jal, lui prédire à mon tour qu'il la trouvera en franchissant les neiges du Mont-Cenis. Ses études, peintes dans l'Autunois, sont larges et de bonne facture, quoiqu'il y ait dans certaines parties lumineuses des défauts de tons. Je ne vois dans son tableau du *Président Duranti* qu'une prodigalité, qu'un cliquetis de couleurs et de draperies sans résultat pour la pensée, ni même pour les yeux. M. Jacquand n'avait pas traversé sans doute les salles du conseil-d'Etat où figure un autre président Duranti quand il a composé le sien; il l'eût mieux compris, ou ne l'eût pas fait du tout. Je lui préfère la jeune grisette qu'il nous a représentée assise au pied de son lit, dans l'attente de son amant. Elle est jolie cette femme; elle aime; sa tête rêveuse, son corps fatigué me le prouvent. M. Jacquand, je le répète, a trop d'imagination pour en rester où il en est. C'est à Rome qu'il lui convient d'aller chercher des inspirations nouvelles.

M. Fonville, qui en est arrivé tout récemment, nous le prouve par la chaleur de ses teintes; par la partie lumineuse et aérienne de ses paysages. Si ce n'était l'absence des effets lointains, et aussi d'une certaine variété de lignes dans les premiers plans, j'aimerais fort son tableau du *Tasse au couvent de Saint-Onofre*. En revanche sa vue de la *grotte de Pausilippe à Naples*, ne laisse rien à désirer comme mérite d'exécution. Il y a aussi de lui deux petites aquarelles, sur lesquelles je me propose de revenir. M. Fonville, si faible de moyens avant son séjour en Italie, marche dans une route qui peut le conduire à la réputation pour peu qu'il le veuille sérieusement.

J'arrive à clore cet article, déjà fort étendu, sans avoir parlé de M. Guindrand, ainsi que des ouvrages appartenant aux artistes étrangers. J'eusse dû le faire de prime-abord, car, dans cette exposition si remplie de non-sens et d'anomalies, la priorité morale est acquise à ces derniers, surtout à M. Foyatier, dont le *Spartacus* semble la dominer de toute sa hauteur. Sylvain Bior.

BEAUX-ARTS.

EXPOSITION PUBLIQUE AU PALAIS ST-PIERRE.

(Premier article.)

Depuis le 23 octobre qu'a commencé l'exposition dans les salles du Musée, personne encore n'a voulu ou n'a osé porter sur elle un jugement public. Est-ce en raison du petit nombre d'ouvrages dignes de remarque dont elle a été composée jusqu'ici, ou bien est-ce encore dans la crainte de blesser quelques amours-propres imberbes, venus là tout empreints de la poussière des écoles, et grâce seulement à l'absence d'un jury d'admission? Quoi qu'il en soit du motif de ce silence, je le considère comme nuisible au progrès de l'art, surtout dans une ville où, pour échapper aux vices anciens, l'enseignement aurait eu besoin d'être tenu sans cesse en haleine par une critique ferme et raisonnée. L'un des peintres aujourd'hui les plus admirés parmi ceux qu'a produits la jeune France, M. Bonnefond, offre, à lui seul, la preuve vivante de cette vérité qu'il faut défendre contre ses propres faiblesses, et surtout contre les flagorneries de salon, tout artiste ayant de l'avenir dans l'âme et dans les doigts. Si M. Bonnefond se fût endormi sur la foi du talent que préconisait en lui son défunt patron, peut-être eût-il gagné des rentes et un ruban qu'il n'a pas; mais il aima mieux faire peau nouvelle avec lui-même, avec sa religion d'artiste. A vingt-cinq ans, docile cette fois à des avis sages, il s'en alla à Rome recommencer ce qu'il avait appris à Lyon, et il fit bien, comme chacun sait. Tous ceux qui imiteront cet exemple, auront, s'ils persévèrent, la même chance de succès.

Le manque d'études préliminaires, d'études sérieuses d'après le nu, est aujourd'hui encore la pierre d'achoppement contre laquelle vont se briser, selon moi, la plupart des jeunes peintres lyonnais dont les ouvrages figurent à l'exposition actuelle. Ainsi, ce abordant sans autre préambule la tâche scabreuse que je me suis imposée vis-à-vis d'eux, je signalerai d'abord comme entachés d'un vice capital une multitude de portraits où l'absence des formes osseuses, et par suite, la faiblesse du dessin, frappent de mort l'avenir de leurs auteurs s'ils ne se ravisent. Je vois, par exemple, sous le n° 3, un portrait qui serait celui d'une fort jolie personne avec le secours d'un autre modèle, avec une profusion moins grande de demi-teintes. M. Dupré, son auteur, en ne s'attachant à rendre que la superficie des objets, et, pour ainsi dire, les seules rides

les laisser intactes et les restaurer dans l'état où elles se trouvaient avant la fatale journée du 30 novembre ? Est-il convenable de les soumettre à une révision et à des restrictions essentielles ? Ne serait-il pas mieux de les mettre entièrement de côté, et de placer la Pologne, comme la Russie l'est elle-même, sous l'empire du pouvoir absolu ? Tel est le problème qui occupe notre cabinet ; sa solution n'est pas chose facile, si on prend en considération la disposition de l'esprit public en Russie, les traités existans, et la continuelle intervention de l'Angleterre et de la France en faveur des Polonais. Ici, le plus grand nombre est d'avis qu'aucun genre de liberté ne soit laissé à la Pologne, et qu'on la traite avec la plus grande rigueur. Cette conduite est à leurs yeux une conséquence naturelle des efforts qui ont été faits pour subjuguier la révolution. Comment l'empereur pourrait-il accorder à la Pologne rebelle et vaincue des institutions dont est privée, et que connaît à peine la Russie fidèle et victorieuse ? Veut-il ne point s'exposer à perdre l'amour de ses peuples, qu'il ne donne à la Pologne aucune prérogative, et qu'il la gouverne par des ukases, s'il ne juge pas convenable de la réunir à l'empire ? Cèdera-t-il au vœu de ses peuples nombreux, sans égard pour ces traités encore vivans qu'invoquent la Pologne et les grandes puissances, ses médiatrices ? Il est certain que l'empereur, dans ces derniers tems, n'ayant en vue que ses droits blessés et l'intérêt de l'Etat, considérerait ces mêmes traités comme ayant été anéantis par la révolution ; mais il est arrêté aujourd'hui, dans le dessein qu'il pourrait avoir d'agir arbitrairement, par les énergiques représentations des puissances étrangères, et se voit placé entre l'orgueil national et des stipulations dont la conservation lui est imposée par l'honneur et la nécessité de ne point rompre tous ses rapports diplomatiques. On se trompe beaucoup si l'on croit notre cabinet indifférent à l'amitié des autres cabinets et désireux de guerre. Si l'on réfléchit à l'histoire de nos relations intérieures pendant les dernières campagnes de Turquie et de Pologne, et les conséquences qu'elles ont eues relativement à la prospérité de l'empire, on se convaincra facilement du contraire. Aussi notre cabinet est-il plus que jamais dans l'embaras, et désire garder avec la Pologne un juste milieu. C'est à quoi ne s'accorde pas l'esprit public en Russie, aussi les Polonais attendront-ils quelque tems encore avant de connaître leur destinée.

Les troupes polonaises qui s'étaient réfugiées à Strasbourg (Prusse orientale) pour s'échapper aux Russes, ont fini leur quarantaine et reçu l'invitation de se diriger sur Rogat et la Vistule inférieure, où elles seront cantonnées et traitées comme l'ont été celles de Gielgud. Elles se composent de vingt mille hommes, au nombre desquels sont quinze cents officiers. La ville d'Elbing a été assignée pour résidence au général Rybinski et à son état-major.

Berlin, 24 octobre. D'après des nouvelles positives, la conduite des Russes à Varsovie et dans toute la Pologne est vraiment exemplaire ; les soldats observent la discipline la plus exacte ; les fonctionnaires se comportent avec un esprit de modération et de conciliation, et ne montrent de la rigueur que là où paraît une opposition obstinée. Une amnistie générale n'a pas encore été prononcée, mais elle existe de fait, et depuis la prise de Varsovie aucun Polonais n'a mis en doute que sa confiance en l'empereur puisse être trompée. Tous les bruits, toutes les communications contradictoires ne méritent aucune foi.

Choléra-morbus.—Journée du 26 octobre à Berlin : il y a eu dans cette journée 16 nouveaux malades seulement ; on en a compté 36 à Hambourg du 22 jusqu'au 23. La Gazette de Lintz dit qu'à Wells (frontières de la Bavière) vingt-six personnes ont eu le choléra depuis le commencement de la maladie jusqu'au 16 octobre. L'épidémie paraît avoir disparu de cette ville et de la contrée voisine.

Amie ou ennemie, la voix de M. de Châteaubriand est de celles qu'il faut écouter. Nous plaçons un long extrait de sa brochure sous les yeux de nos lecteurs. (Voy. l'art. Paris.) Nous n'avons besoin d'ailleurs d'annoncer que nous ne partageons ni les opinions ni surtout les intentions de l'honorable écrivain.

PARIS, 1^{er} NOVEMBRE 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

La chambre a donné hier une preuve de zèle, à laquelle on s'attendait généralement assez peu. Elle a décidé qu'elle se réunirait aujourd'hui, jour de grande fête, jour auquel autrefois il était défendu même aux journaux de paraître. Les journaux à présent ne connaissent plus d'autres jours de vacance que l'anniversaire du 29 juillet.

La poste partant aujourd'hui à l'heure même où la séance commencera, vos lecteurs en seront privés pour aujourd'hui ; elle n'offrira d'ailleurs d'autre intérêt que la discussion sur les derniers articles de la loi de recrutement.

Des personnes qui avaient obtenu de la liste civile actuelle des permissions de détruire le gibier que Charles X avait multiplié dans les bois royaux, ont reçu, notamment pour la forêt de St-Germain, un avis qui suspendait l'effet de ces permissions sous le prétexte que la chasse de cette partie des domaines était exclusivement réservée aux plaisirs de MM. les ministres du roi.

— Nos ambassadeurs en Russie et en Prusse retourneront à Berlin et à St-Petersbourg, avant que M. Maison soit arrivé à Paris. On veut voir, peut-être à tort, dans l'annonce du départ de MM. de Mortemart et de Flahaut quelque chose de significatif, à la suite d'un récent article du *Courier anglais*, qui insinuerait de la part des deux cours du Nord des intentions peu bienveillantes pour la Belgique et, par suite, pour les puissances qui sont intervenues dans la constitution de cet Etat, et sa séparation de la Hollande. Ce qui confirme certaines personnes dans cette opinion, c'est que le *Messageur* d'hier soir contient un long article moins aimable pour Guillaume de Prusse, et pour l'empereur Nicolas, que ne le sont ordinairement les articles du journal ministériel. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre les insinuations des feuilles qui ont regardé comme organes du ministère, mais souvent aussi les révélations de ces journaux sont bonnes à consulter.

--- Il paraît certain que M. Gisquet sera remplacé ce soir ou demain, dans les fonctions de préfet de police.

— La brochure de M. de Châteaubriand, publiée hier, est déjà l'objet de l'attention générale. Le noble vicomte a voulu faire un grand scandale, et dans tout autre tems il eût réussi. Mais l'apathie est telle pour tout ce qui n'est qu'opinion, le souci des intérêts matériels absorbe tellement les esprits, qu'il y a lieu de croire que la publication nouvelle ira mourir dans les colonnes de quelques journaux et dans les cabinets de lecture. M. de Châteaubriand comptait sur un procès, mais pour lui comme pour le pouvoir, des poursuites seraient sans profit ; elles n'auraient pas lieu.

L'ouvrage en lui-même est fort beau ; c'est de la politique sentimentale comme M. de Châteaubriand sait en faire : souvenirs historiques, plaisanteries acérées, sarcasmes mordans, indignation coulant à pleins bords, tout est mis en œuvre contre le système actuel. Il y a telle phrase qui emporte pièce par la nouveauté du trait, celle-ci, par exemple : « Pour se soutenir, ce système s'est composé une phalange de vétérans réengagistes ; s'ils portaient autant de chevrons qu'ils ont fait de sermens, ils auraient la manche plus bariolée que la livrée des Montmorency.

Au total, cet ouvrage aura le sort de la plupart des publications politiques de M. de Châteaubriand. Elle plaira à tous, sera louée par tous et ne satisfera personne. C'est aujourd'hui nourrir creuse que la politique sentimentale : l'impôt du sel préoccupe plus que le duc de Bordeaux, et je crois volontiers qu'on donnerait au ministère tout ce qu'il désire en fait de pairie, pour obtenir de lui la suppression des droits sur les boissons.

— A propos du procès qui vient de se juger en cour d'assises, on a fait un rapprochement des offres faites au ministère pour la fourniture des fusils, d'après lequel il existe une différence, au préjudice des contribuables, de 4,450,000 fr.

— Une des causes qui compliquent la question de la pairie est la crainte qu'éprouve le ministère de se voir privé de subsides par la dislocation du pouvoir législatif. Malgré son peu de goût pour le droit constituant de la chambre des députés, il n'hésiterait pas à l'invoquer, s'il ne craignait que la chambre des pairs ne se retirât en masse au moment de voter des fonds pour 1832, c'est comme unique expédient qu'il songe à une fournée *in petto* ; mais ici l'opposition lui conteste le droit et elle a la logique pour elle. La position est des plus embarrassantes, et probablement un ministère pris dans d'autres rangs que celui que nous avons, ne saurait guère mieux que M. Périer comment s'en tirer.

Notons que l'art. 23 n'admet pas une nouvelle organisation de la pairie actuelle, et qu'en froissant les vétérans du Luxembourg, le ministère se prépare des luttes continuelles, que les promotions nouvelles auront peine à affaiblir. Il faudra, dans cet état de choses, plus de 150 nouveaux pairs pour briser la majorité.

Suivant les journaux de Bruxelles, la partie du Luxembourg restant au grand-duché présenterait une population de 152,558 ames, et un revenu de 196,338 fr., et la partie qu'on propose d'abandonner à la Belgique, une population de 158,887 ames, payant en contributions la somme de 194,728 f.

— On nous écrit de Douai (Nord) : « Le nommé Smith, agent prussien, qui était détenu à la maison de justice à Douai, sous la prévention d'espionnage, a été trouvé pendu dans sa prison avec sa cravate le 27 octobre. »

— Nous publions le compte-rendu du comité polonais, adopté sur le rapport de M. Garnier-Pagès :

COMITÉ CENTRAL POLONAIS.

Compte-rendu des opérations du comité et de l'emploi des fonds. La France avait reconquis, en juillet 1830, sa souveraineté, par la plus glorieuse des révolutions ; les monarches absolus, tremblant sur leurs trônes ébranlés, craignaient de voir briser dans leurs débilés mains le principe tyrannique de la légitimité. La Russie, qui, depuis 1815, était à la tête de la sainte-alliance, apprit, le 17 août, le triomphe du peuple français, et le lendemain, des ordres furent expédiés de Pétersbourg à Varsovie.

On ordonnait aux Polonais de se préparer à marcher contre la France, dont ils avaient toujours été les plus fidèles alliés ; les Polonais ne pouvaient obéir. Entourés par la Russie, l'Autriche et la Prusse ; pressés par les nombreuses armées de ces trois puissances, ils se levèrent, non pour aider à étouffer la civilisation européenne, mais pour la protéger ; non pour combattre la nation française et sa révolution, mais pour les défendre ; ils se levèrent et s'offrirent en holocauste à la liberté de la France, au bonheur de l'Europe. La nuit du 29 novembre 1830, glorieux et naturel écho des trois journées parisiennes, commença pour eux l'œuvre d'une nouvelle régénération.

Au moment où tant de sacrifices allaient se consommer au nom de la France et pour elle, son gouvernement seul pouvait rester le

témoin cruellement impassible de tant de dévouement et de tant de malheurs : il l'a fait !

Les citoyens français devaient penser et agir autrement ; un comité se forma à Paris, sous la présidence du général Lafayette, et avec la mission de secourir la Pologne, sous l'influence et d'après la direction du comité de Paris.

Le comité central en faveur des Polonais, à peine installé, reçut de toutes parts les preuves sans nombre de la sympathie française pour l'héroïque Pologne. Des souscriptions furent ouvertes dans les cités et dans les hameaux ; le riche y versa une partie de son or ; on y reçut le denier du pauvre ; le citoyen-soldat et le sol secoururent de leurs sacrifices.

Cependant, et malgré les obstacles que les gouvernemens de l'Allemagne opposaient aux intentions de ceux qui voulaient aider les Polonais de leurs personnes, le comité central a pu envoyer à Varsovie un petit nombre d'hommes dont les connaissances précieuses n'ont pas peu contribué à organiser la défense de la Pologne ; obligé de faire un choix entre mille industriels dévoués, il a pris ceux dont les services devaient être de la plus haute utilité, et l'on devait se servir pour s'opposer à l'invasion de leur pays et à celui de la France.

Tandis que des mains françaises préparaient des instrumens de défense, un grand nombre d'officiers, encore palpitans de leurs vieux souvenirs, demandaient à aller secourir leurs anciens camarades de gloire. Le comité ne pouvait satisfaire à tant de nobles demandes ; il ne pouvait aider tant d'hommes généreux à accomplir leurs glorieuses intentions ; quelques-uns seulement furent envoyés, mais ce petit nombre suffit, il faut le dire, pour prouver à la Pologne que les Français aussi étaient Polonais, pour servir utilement ce malheureux pays, pour illustrer de nouveau le nom de la France. Tous se distinguèrent, et l'on sent assez quels efforts ils durent faire, quelles preuves de courage ils durent donner, quels prodiges ils durent accomplir pour parvenir à se distinguer au milieu des rangs polonais. Le nom de l'un des officiers envoyés par le comité, donnera seul l'idée du courage et de l'habileté qu'ils ont montrés, et de l'importance des services qu'ils ont rendus ; ce nom est celui du chef de bataillon Romarino, qui s'est immortalisé comme général en chef d'un corps d'armée polonais.

Le comité avait fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser la défense de nos frères du Nord ; il ne pouvait rester insensible aux maux que la guerre entraîne après elle et aux conséquences non moins funestes d'une maladie cruellement envahissante et presque aussi terrible que la guerre. La Pologne n'avait pas dans ses hôpitaux un assez grand nombre d'hommes habiles pour secourir tous les citoyens qui pouvaient devenir victimes de l'un et de l'autre fléau ; quarante médecins et chirurgiens furent dirigés sur Varsovie, et cette fois encore il avait fallu choisir au milieu de mille personnes qui s'offraient ; MM. Magendie et Larrey s'étaient chargés de ce choix. Ainsi, et par les soins éclairés de ces deux savans, on dut prendre les plus capables parmi les plus dévoués.

Le comité n'avait pas seulement pensé à envoyer d'habiles ouvriers, des officiers expérimentés, des médecins instruits, il voulait que l'envoi de ces ouvriers, de ces officiers et de ces médecins fût un secours pour la Pologne pur de tout sacrifice de sa part. On leur remit l'argent nécessaire pour qu'ils pussent aller à Varsovie, y séjourner une année, en revenir. On expédia des sommes destinées à satisfaire aux exigences que la nature des choses et que les besoins imprévus devaient et pouvaient faire naître ; on leur assura les ressources indispensables pour qu'ils eussent, après leur retour, le tems de reprendre leurs habitudes et leurs anciens travaux ; on n'oublia pas non plus de faire l'acquisition des instrumens de chirurgie dont les médecins et chirurgiens français pouvaient avoir besoin.

Alors même que le comité secourait directement la Pologne, diverses sommes étaient successivement remises aux envoyés polonais, qui les employaient d'une manière non moins favorable. Cent deux mille sept cents francs leur furent ainsi comptés ; l'usage qu'ils en ont fait a pleinement justifié la confiance qui leur avait été accordée, et a permis de porter secours au peuple héros par de nouvelles voies.

Des souscriptions sans cesse renouvelées donnaient les moyens de faire une tentative qui devait avoir des résultats immédiats d'une haute utilité, et qui devait être plus utile encore en encourageant par le succès des tentatives semblables.

Depuis long-tems les Polonais, et tous ceux qui s'intéressaient à leur cause, sentaient la nécessité et éprouvaient le besoin de propager et de soutenir le soulèvement des provinces de l'ancienne Pologne qui, fatiguées comme Varsovie du joug russe, n'avaient pas comme Varsovie les moyens de se défendre. Des nombreux efforts qui étaient faits, quelques-uns étaient suivis d'un succès peu durable, d'autres étouffés dès l'origine ; les armes et les munitions manquaient ; il fut décidé que l'on équiperait un bâtiment et qu'on l'enverrait en Lithuanie, chargé d'armes et de munitions.

Un brick fut équipé ; trois mille fusils, cinquante mille livres de poudre, deux cent mille pierres à feu, quinze milliers de plomb, et mille objets nécessaires au service des hôpitaux, furent mis à bord. Vingt officiers furent également embarqués, avec la mission de protéger l'envoi pendant la traversée, de faciliter le débarquement et de se joindre aux braves Polonais, qui devaient profiter de l'arrivée du bâtiment pour s'armer.

Cette expédition, conçue avec habileté, dirigée avec soin, ne pouvait manquer de réussir ; toutes les mesures étaient prises, le gouvernement polonais devait être prévenu de l'arrivée du brick sur la côte par sept voies différentes ; à des signaux convenus, le bâtiment se serait approché ; entouré en quelques instans de bateaux destinés à recevoir ce qu'il apporterait, il aurait versé en quelque sorte dans ces bateaux tout son chargement, en employant, s'il l'eût fallu, plusieurs chaloupes qu'on avait acquises dans cette intention ; et chaloupes et bateaux seraient venus échouer et auraient ainsi permis à des milliers d'hommes prévenus quelques heures à l'avance, de recevoir ce qui leur était destiné. Une nuit aurait suffi !

Le brick est arrivé sur la côte de Lithuanie le 22 septembre, rien ne s'opposait au débarquement, mais il était trop tard ; Varsovie était au pouvoir des Russes. Un officier polonais a pu monter à bord, et donner cette douloureuse nouvelle : ce bâtiment est maintenant de retour au Havre avec son chargement. Ainsi finit cette expédition, ainsi furent rendues inutiles celles qui déjà étaient préparées.

Le comité polonais, composé de citoyens dont le pouvoir était peu étendu, dont les ressources étaient faciles à épuiser, a pu faire parvenir en Pologne des secours de toute nature ; il l'a pu, et les hommes chargés des destinées de la France, disposant de ses richesses et de sa puissance, ont abandonné les Polonais !



Depuis la France n'a cessé de témoigner sa vive sympathie pour la Pologne, et, au moment de la grande catastrophe, elle allait en donner une nouvelle preuve. L'espoir d'une reconnaissance, toujours vainement attendue, avait long-temps empêché que le gouvernement polonais eût recours à un emprunt que cette reconnaissance devait rendre facile. Enfin la légation polonaise avait reçu l'ordre de ne plus attendre et de chercher à en contracter un; trois maisons de banque de Paris s'étaient chargées de recevoir les souscriptions; le comité devait les provoquer. Dix citoyens zélés et dévoués à la Pologne furent chargés de parcourir la France; dans le cours de cette mission de dévouement, ils ne trouvèrent pas de départements indifférens lorsqu'ils parlèrent Pologne: ils n'en trouvèrent pas de pauvres lorsqu'il s'agit de souscrire; mais, hélas! Varsovie succomba!

Varsovie a succombé; les débris de l'armée polonaise sont dispersés; ces braves n'ont plus d'autre patrie que la France: ils s'y réfugièrent, et nous, nous accomplirons un dernier et pieux devoir, nous recevrons nos frères. Que de nouveaux efforts, que de nouveaux sacrifices soient faits; si le moment est passé de faire de la politique pour les Polonais, le moment est venu de faire de la fraternité.

Citoyens, sollicitez, faites des souscriptions; nos concitoyens les Polonais en ont plus besoin que jamais; sollicitez, faites plus encore: que les chefs de manufactures recueillent nos frères et les emploient; que les ouvriers les admettent dans leurs rangs; ils sont maintenant Français. Quant aux Polonais dont les habitudes sont différentes, que ceux qui peuvent se charger d'en soutenir quelques uns, les reçoivent dans leurs maisons et en prennent soin. Que les compagnies de la garde nationale, que les régimens de l'armée, que les communes en adoptent. Les citoyens généreux, déjà réunis en comités de villes et de départements, encourageront, favoriseront ce patriotique élan; les citoyens généreux qui ne sont pas réunis en comités, en formeront. Le comité central en faveur des Polonais, après avoir accompli la première partie de sa mission, ne manquera pas à la dernière, à la plus touchante.

MM. Lafayette, président; le comte de Lasteyrie, vice-président; Eusèbe Salverte, vice-président; Dutronc, secrétaire; Edouard Thayer, secrétaire; Févier, notaire, trésorier; Eugène Casin, agent-général.

MM. Abatucci, Audry de Puyraveau, Bérenger, Bessas-Lamézie, Bignon, Bonjour, Boulay (de la Meurthe) aîné, Cabet, Cadet de Gascoignat, le général Carboneau, A. Carel, Cauchois-Lemaire, Alphonse Cerferré, Chardel, Chatelain, Chauvelin, Léonard Chodko, de Corcelles, F. de Corcelles fils, Coudere, Adr. Crémieux, Daunou, David, de l'Institut; le général Decean, de Larochette, Casimir Delavigne, Demarçay, Dequevauvillers, Ernest, Desclozeaux, Dubignon, Mathieu Dumas, Evariste Dumoulin, Dupont (de l'Eure), Duris Dufresne, le général Fabvier, Ferron, Garnier-Pagès, A. d'Herbelot, Victor Hugo, Jollivet, M. A. Julien, Justin, Alexandre de Laborde, Georges Lafayette, le général Lallemand, le général Lamarque, B. Larrey, Em. de Las-Cases, Jules de Lasteyrie, Lavocat, Emile Lebreton, Népom. Lemercier, Magendie, Marchais, Marchat, Marrast, Mauguin, Moray, Gaëtan-Murau, Odillon-Barrot, C. Paganel, Sarrans, de Schonen, Sébire, Sédillot, Septavaux, le général Subervie, Jules Taschereau, Edouard Ternaux, Victor de Tracy, le duc de Valmy.

Compte des recettes et dépenses.

Recette d'après les listes de souscriptions publiées dans les journaux, 445,298 f. 51 c. Dépenses, 415,815 f. 80 c. Reste en caisse, 29,484 f. 51 c. A laquelle somme il convient d'ajouter la valeur approximative des objets formant l'expédition du Havre, estimés, 80,000 f. Total, 109,484 f. 51 c. Départ d'officiers français d'armes spéciales, 8,670 f. Envoyé de 49 officiers de santé, 75,000 f. Remises faites à MM. les envoyés polonais à Paris, pour achat d'armes et départ d'officiers polonais, 101,700 f. Dépenses de l'expédition du brick du Havre, 140,000 f. Envoyés à Varsovie, pour MM. les officiers de santé et pour secours aux Français, servant en Pologne, 60,000 f. Secours aux Polonais, frais de voyages pour l'emprunt, impressions et insertions de suppléments dans les journaux, dépenses du concert, 17,250 f. 65 c. Frais d'administration, circulaires, etc., 2,584 f. 15 c. Effets non payés à l'échéance, 1,800 f. Total, 415,815 f. 80 c.

Extraits de la brochure de M. de Châteaubriand.

La faute immense du congrès de Vienne est d'avoir mis un pays militaire comme la France dans un état forcé d'hostilité avec les peuples riverains.

L'Angleterre a conservé presque toutes les conquêtes qu'elle a faites dans les colonies de trois parties du monde, pendant la guerre de la révolution. En Europe elle s'est nantie de Malte et des îles Ionniennes; il n'y a pas jusqu'à son électoral de Hanovre qu'elle n'ait enlevé en royaume, et agrandi de quelques seigneuries.

L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne, des royaumes de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie. Elle n'a plus, il est vrai, les Pays-Bas; mais cette province n'a point été dévolue à la France; elle est devenue un auxiliaire de l'Angleterre.

La Prusse s'est agrandie du duché ou palatinat de Posen, d'un fragment de la Saxe et des principaux cercles du Rhin; son poste avancé est sur notre ancien territoire.

La Russie a recouvré la Finlande, et s'est établie sur les bords de la Vistule.

Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements? Nous avons été dépouillés de nos colonies; notre vieux sol même n'a pas été respecté: Landau détaché de la France, Huingue rasé, ouvrent une large brèche à nos frontières. Un combat malheureux à nos armes, suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe. Ainsi, il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la merci d'une seule bataille et à une guerre de huit jours. Le partage jaloux et imprudent du congrès de Vienne nous obligerait, dans un tems donné, à transporter notre capitale de l'autre côté de la Loire, ou à pousser notre frontière jusqu'au Rhin. Les autres capitales de l'Europe, enfoncées dans leurs provinces, dévancées par les places et les populations qui les couvrent, sont ailleurs peu de chose, et lors même qu'elles sont prises, l'état auquel elles appartiennent n'est pas détruit. Il n'en est pas de même de la France telle que les alliés l'ont faite.

Lorsque j'ai eu quelque pouvoir sous la restauration, je n'ai osé de représenter au gouvernement ce danger de la patrie. Des discours officiels, irrécusables, prouvent un jour ce que je voulais ajouter de gloire à la liberté sous le pouvoir légitime. Je ne craignais qu'un Mémoire écrit tout entier de ma main, pendant la guerre de la Russie avec la Turquie; il est daté de Rome, 30 novembre 1828.

..... La monarchie élective, par un bonheur inattendu, n'avait pas à vaincre les difficultés que je rencontrais à chaque pas; elle trouvait prêt un peuple dont on ne me laissait pas disposer. Dès le début de sa carrière, la Pologne et l'Italie se soulevaient, la Belgique se livrait à la France. Si les hommes qui conduisent la monarchie élective eussent joint aux plus légères connaissances le moindre sentiment des intérêts du pays, ils auraient saisi une occasion unique de légitimer le nouveau pouvoir; ils auraient fait occuper la Belgique; ils auraient dit à l'Europe: « Nous allons vous demander la révision des actes du congrès de Vienne, car ces actes auraient tôt ou tard forcé la France à la guerre pour sa propre sûreté et son indépendance nationale. La victoire vous avait rendus injustes; la France a été dépouillée, tandis que vous vous êtes fortifiés de toutes parts contre elle. Vous vous êtes même ménagé le moyen de pénétrer, quand il vous plaira, jusqu'au fond de ses entrailles. L'inquiétude où nous vivions n'était pas supportable; il nous fallait un abri. Ce que peut-être nous n'aurions pu obtenir de vous que par la force, la Providence nous l'offre sans effusion de sang. La Belgique se donne à nous; nous l'acceptons, non comme conquête, mais comme à barrière. Nous ne demandons plus rien, restons amis. Cependant si vous voulez tirer l'épée, marchons; vos peuples nous serviront d'avant-garde. »

Je n'ai doute point qu'au premier moment de la révolution de juillet, l'Europe terrifiée ne se fût trouvée trop heureuse de rester en paix au prix de la Belgique. En place et lieu de ces choses, quel chaos d'ignorances, de sottises et de misères!

Ces ignorances, ces sottises, ces misères, devenaient une conséquence forcée du système dans lequel on s'engageait. Une fois le point de départ manqué, il n'y avait plus qu'à se prononcer pour la paix à tout prix, ou la guerre à toute chance. Or, la question ainsi posée devenait insoluble, car aucun homme raisonnable ne peut vouloir la guerre dans un but de conquête, ni la paix avec le déshonneur. La conduite du ministère à l'extérieur n'a donc pu offrir qu'une série de contradictions.

D'abord il a proclamé la non-intervention pour se faire reconnaître, sans se douter où ce système l'allait entraîner; ensuite, afin de se donner un appui, il a rêvé une alliance contre nature avec l'Angleterre.

Dans une guerre défensive, cette puissance ne peut nous mettre à l'abri d'une invasion avec ses vaisseaux, et n'a ni argent ni soldats à nous offrir. Nous ne prétendons pas, je pense, défendre Paris avec les gardes anglaises commandées par le duc de Wellington.

Dans une guerre offensive, cette même puissance craindrait plus nos victoires que nos défaites; elle ne nous permettrait jamais d'étendre nos conquêtes jusqu'au Rhin, encore moins au-delà des Alpes et des Pyrénées, encore bien moins, au moyen de nos flottes, dans la mer Noire et les eaux de l'Orient. Qu'avons-nous donc à espérer d'elle? Quelle niaiserie de nous croire ses alliés, parce qu'elle a, comme nous, deux chambres qui ne ressemblent guère aux nôtres! Le peuple anglais possède de grandes qualités: son gouvernement a de l'expérience et de la fermeté; mais en politique, il est tout positif. S'imaginer qu'il va devenir le Don-Quichotte des libertés du monde, c'est étrangement le méconnaître: le cabinet de St-James s'est-il jamais piqué d'un dévouement sentimental pour les institutions d'un peuple?

Il a toujours fait bon marché du salut des rois et des nations, prêt à sacrifier monarchie ou république à ses intérêts. Naguère encore il proclamait l'indépendance des colonies espagnoles, en même tems qu'il refusait de reconnaître celle de la Grèce; il envoyait des flottes appuyer le pavillon du Mexique, et faisait arrêter dans la Tamise quelques chétifs bateaux destinés aux Hellènes; il admettait la sainteté des droits de Mahmoud, et niait la légitimité des droits de Ferdinand; voué tour à tour au despotisme et à la démocratie, selon le vent qui amenait dans ses ports les vaisseaux de la cité.

Hors dans quelques phrases de journal et de parlement, l'Angleterre a-t-elle sympathisé avec la Pologne? Comment aurait-elle pu trouver mauvais les efforts des Russes pour remettre sous le joug un pays qu'ils regardent comme une de leurs provinces, elle qui a versé des flots de sang pour retenir dans ses chaînes les colonies qui forment aujourd'hui la république des Etats-Unis?

Mais, puisque l'on proclamait la non-intervention, devait-on intervenir (toutefois avec le bon plaisir de l'Angleterre) dans les affaires de la Belgique?

Pourquoi ces conférences de Londres, plus fâcheuses à la monarchie élective que tous les congrès à la monarchie légitime? Qu'avait-on besoin de ces interminables protocoles, puérils amusements d'une diplomatie reléguée dans les *Olim*? Qu'est-ce que ce prince, digne d'un sort plus honorable, ce prince, gardien de ports ou préfet-roi, Attale que les Goths de la Tamise revêtent d'une pourpre dérisoire, Agamemnon à Mycènes, Arvelle à Gand? Qu'est-ce que ces forteresses à démolir, et qu'on ne démolira pas, ou qu'on ne démolira que dans le but de nous nuire? Qu'est-ce que cette armée française accourue au secours du veuf de la princesse Charlotte, et retirée sur un ordre de l'amirauté anglaise, comme si le champ de Waterloo ne pouvait être témoin que de nos revers ou de notre honte?

Quand nos soldats ne sont plus que les recors des hautes justices de la conférence de Londres, quand l'Europe a appris à compter sur notre faiblesse, il ne fallait pas grande sagacité pour deviner qu'on ne nous souffrirait pas long-tems en Belgique; doublement jouets que nous avons été de cette intrigue, car il était clair que le cabinet de Saint-James désirait secrètement le succès du roi de Hollande. Si le prince d'Orange avait eu deux ou trois jours de plus pour entrer dans Bruxelles et pour occuper les places frontalières, l'Angleterre nous aurait dit, comme le sonnet: *Ma foi, c'est fait!*

« Eh! que prétendez-vous, » répétait-on à l'opposition demandant le séjour prolongé de nos troupes en Belgique? « L'occupation prolongée c'est la chute de lord Grey! c'est le retour du duc de Wellington! »

Vraiment! Quelle calamité pour la France! Pauvre pays, es-tu descendu si bas que ce soit là des arguments de notre tribune! On disait aussi: « La chute du ministère Périer, c'est la guerre. » Entendez cela, petite France; gardez les ministres que l'on vous impose comme des bonnes, ou le fouet. J'espère du moins que l'on ne viendra plus nous dire que la légitimité fait mal au cœur..... On a fourni à nos hommes d'Etat, qui ne s'avisent pas de tout, une de ces raisons dont les hommes d'esprit se moquent après l'avoir avancée. On a dit, sans rire, que la Belgique devait être un pays neutre, attendu qu'on y trouve l'embouchure de plusieurs fleuves. Ce qui prouve que Bonaparte avait eu tort de s'emparer de cette province; ce qui prouve que personne n'osera désormais y entrer, à cause de l'embouchure de ces fleuves; ce qui prouve que ce pays deviendra une terre inviolable, une Elide, où, le front ceint d'une branche de houblon, on célébrera des jeux fla-

mands, quand le reste du monde retendra du bruit des trompettes de Bellone.

Et c'est précisément parce que de grands fleuves terminent leurs cours dans la Belgique, que depuis l'époque où les Romains la conquirent jusqu'à nos jours, jamais terre ne fut plus arrosée de sang; c'est parce que cette terre est commerçante et féconde, parce qu'aucune montagne ne l'abrite, parce qu'elle est ouverte à tout venant par le cours même de ses eaux; c'est parce qu'elle est frontière de ces races germaniques et gallo-romaines, parce qu'elle est le passage naturel et inévitable de toutes les armées; c'est à cause de ces circonstances qu'elle n'a cessé, qu'elle ne cessera d'être le champ de bataille de l'Europe, le lieu où se videront à jamais les querelles des peuples. La neutralité des Pays-Bas est un de ces mots nébuleux ajoutés au dictionnaire des non-sens diplomatiques, une de ces balivernes importantes, moquée pour l'habile, admiration pour le sot, excuse pour le lâche.

La fin a répondu au commencement. Les places de Luxembourg, de Maëstricht et de Venloo demeurent au roi Guillaume; que le roi Léopold reste après cela à Bruxelles, s'il se peut. La citadelle d'Anvers est remise aux Belges; lisez: aux Anglais! L'Escaut est livré à la marine militaire et commerciale de la Grande-Bretagne; ce que la politique de celle-ci avait toujours convoité, et ce à quoi la politique de la France s'était toujours opposée. La partie des marches du Luxembourg et du Limbourg qui touche à la Prusse tombe en partage au roi de Hollande; de sorte que les Belges ne pourront rien exporter en Allemagne. La France, dans l'intérêt de son industrie, repousse aussi leurs exportations, qui n'auront plus d'issue que par l'Escaut et le port d'Ostende, sous le monopole anglais. Et c'est dans ce misérable état que la Belgique est chargée d'environ 18 millions de francs de rente, en représentation de sa part à la contribution de la dette du royaume des Pays-Bas! Si Léopold ne paie pas à jour fixe, il viendra des huissiers de Maëstricht qui le contraindront, par corps, à s'acquitter. Et cela s'appelle la grande paix, procurée aux Belges, qui voulaient se donner à nous, au monde, qui tremblait devant nous, par la fière intervention de la quasi-légitimité!

En ce qui touche les affaires de la Pologne, l'esprit du ministère ne s'est montré ni plus inventif, ni plus résolu. Ces affaires ne se pouvaient arranger avec succès que dans un accord général, si, comme je l'ai dit, après la révolution de juillet, on eût demandé la révision des traités de Vienne en acceptant la Belgique. Cette occasion échappée, il n'y avait plus rien de possible sans la guerre, que ce mélange de soupirs et de réjouissances qui blessaient à la fois les Polonais et les Russes. Tantôt les ministres venaient déclarer tristement qu'en effet il y avait de bien mauvaises nouvelles de la Vistule, ne se souvenant plus qu'ils se disaient en parfaite parfaite amitié avec la cour de Pétersbourg; tantôt, sur le bruit d'un succès de Skrzynecki, ils tombaient en admiration et portaient la main à la garde de leur épée. Il est vrai que leur épée est restée dans le fourreau et que leur admiration a assisté à la prise de Varsovie où, comme chacun sait, tout était tranquille après la mort.

La nation faisait-elle éclater le désir de secourir des frères d'armes, ce désir était refoulé dans les cœurs par des plans de campagne. On supposait que la France était tombée en enfance; on venait lui conter qu'il fallait passer sur le ventre de la Prusse; être victorieux pendant trois ou quatre ans pour arriver à Varsovie; comme si, à la guerre, un succès sur un point ne délivre pas un autre point attaqué. Une victoire sur le Rhin n'a-t-elle pas décidé vingt fois du sort de l'Italie? Des traités de paix n'ont-ils pas vingt fois agrandi et reconstruit des royaumes occupés par l'ennemi.

.... On est réduit à argumenter aujourd'hui des traités de Vienne en faveur de la nationalité polonaise. Le cabinet de Pétersbourg vous répandra qu'il vous sied mal d'être si scrupuleux, lorsque vous êtes intervenus pour détruire le royaume des Pays-Bas, ouvrage bien plus immédiat de la sainte-alliance.

Varsovie a succombé; nous en avons été quittes pour une oraison funèbre et quelques larmes déjà séchées. De ces larmes, nous sommes passés à la consolation; nous avons fini par trouver que la Pologne ne pouvait exister comme nation, vu le ras de sa surface. Or, comme la France est aussi un pays de plaine, depuis l'Escaut jusqu'à la Loire, c'est évidemment contre nature que nous prétendons rester Français et indépendants, du moins dans cette partie de notre territoire. On ne manquera pas de stratèges de cabinet qui prouveront, carte en main, que nous devons être vaincus et partagés, à cause du cours de la Seine et de la Marne. Parlez-leur des héritiers des Jagellons et des Sobieski, ils vous enseigneront le secret de leurs défaites; mais ils ignorent celui de leur héroïsme. Les marquis de la monarchie absolue ont perdu la Pologne, chapeau sous le bras; et les chevaliers de la monarchie élective, chapeau bas. Il y a progrès.

Quant à l'Italie, une seule observation suffisait pour intéresser notre équité à sa politique. Tous les peuples ont plus ou moins profité de notre révolution; la France elle-même est devenue libre: des gouvernements constitutionnels se sont formés en Allemagne; la Prusse s'est créé des communes et des assemblées provinciales; le Danemarck et la Norvège ont reçu des Chartes, ainsi que les Pays-Bas; la Grèce, les colonies espagnoles et portugaises se sont émancipées, l'Irlande a brisé ses entraves; la Pologne avait repris son nom (et quel nom!) L'Italie seule, au lieu d'obtenir quelques libertés, a vu disparaître celles dont elle jouissait avant 1789: les républiques de Gènes et de Venise ont été anéanties. Lucques même comme république a péri; la Sicile n'assemble plus son parlement du moyen-âge, et jusqu'aux communes de l'Etat napolitain qui ont perdu leurs franchises municipales; autant en est arrivé à la Romagne.

..... J'ai habité un sol étranger; je m'affligeais de désespérer du courage de notre gouvernement, dans les lieux mêmes où le bras de nos soldats fendit les rochers des Alpes pour donner passage à leurs victoires. Mais que j'étais bête! Je me figurais que l'on voulait la paix à tout prix par goût; mais ce n'est pas là le fin mot: « France, sachez donc que si l'on a fait si bon marché de votre honneur, c'est que vous n'étiez pas capable de le défendre; » que vous n'aviez ni argent ni soldats. Et vous, étrangers, apprenez de cet aveu que si vous entrez dans le royaume avec des troupes régulières, nombreuses et bien disciplinées, vous nous battez.

« Bonnes gens et politiques chevaleresques, disaient d'autres ministériels plus accommodans, vous vous sentez blessés du système de nos seigneuries; vous auriez voulu avoir un peu d'honneur, le pain quotidien du pays; mais y avez-vous bien pensé? De l'honneur, c'est la guerre; la guerre, c'est la banqueroute, les mesures acerbes, la confiscation, les échafauds. Le cas échéant, il faudra bien que vous marchiez aux frontières, et le moyen de vous y faire marcher, c'est d'abord de vous couper le cou. Nous vous prêchons donc la paix par commisération pour vous et votre faiblesse, car d'ailleurs nous aimons la terreur; nous avons en son droit une admiration profonde.

Que nous importe, à nous, qu'on batte monnaie avec des guillemets ou des paroles? Le fond des choses, c'est l'argent. D'autres graves personnages, qui sont les prélatés de la quasi-légitimité, nous considéraient comme des chiens enragés prêts à nous jeter sur l'Europe, si de vigoureux valets ne nous tenaient à la chaîne.

Voilà ce que des Français ont débité publiquement; ils ont dépouillé la patrie, leur mère; ils ont mis à nu ses plaies secrètes; ils l'ont exposée à la dérision des puissances; ils nous ont montrés à celle-ci comme une proie facile à dévorer, ou comme des hommes qui ne trouveraient d'énergie que par la terreur. Ainsi notre courage passé, qu'attestèrent tant de conquêtes, n'aurait été que le fruit d'une peur placée derrière nous; notre gloire, que le résultat de nos crimes! *Soyez sages*, a-t-on osé nous dire, et vous ne serez pas envahis. Et une telle parole a pu sortir de la bouche d'un Français! et le cœur de ceux qui l'ont entendue, cette parole, n'a pas palpité! et le sang n'a pas bouillonné dans leurs veines! A force de travail, de raison et de patience, une nation peut recouvrer la liberté intérieure lorsqu'elle l'a perdue; mais comment retrouve-t-elle au-delors l'indépendance et l'honneur lorsque l'une et l'autre ont été immolés? Dites-vous que l'existence de la royauté de Philippe tenait essentiellement à ce régime de concession et de villité; que tout autre l'aurait fait mourir; qu'elle ne pouvait vivre que d'ignominies? Dans ce cas, la France ne doit pas se charger des frais du banquet. Si l'édifice de juillet ne repose que sur le sacrifice de la dignité nationale, il croulera: on ne bâtit aucun monument durable sur le déshonneur; les arcs de triomphe qui ne seraient cimentés qu'avec de la boue ne parviendraient point à l'avenir.

Je proteste de toute la force de mon amour pour mon pays contre ces déclarations de ces quasi-légitimistes. Non, la France n'a pas besoin d'être poussée par le bourreau pour marcher au combat; non, elle ne désire point se précipiter sur l'Europe, mais elle ne veut point être foulée aux pieds. Elle ne retournera ni au règne de Louis XV, ni au règne de Danton; elle ne souffrira ni commissaires anglais dans ses ports, ni égorgeurs sur ses places publiques; elle ne reverra *Manon Lescaut* qu'à l'Opéra, et les *Tri-coteuses* qu'aux théâtres du boulevard; mais elle doit connaître sa position, ne pas se laisser tromper par des lennes, et savoir ce qui la menace.

N'en doutons point: les puissances étrangères, qui avaient déjà tant de peine à supporter nos libertés de presse et de tribune avec la légitimité, les supporteront encore bien moins avec le principe avoué de la souveraineté du peuple et une couronne adjugée dans la rue. Elles peuvent dissimuler, attendre, désarmer pour un tems dans une certaine mesure, vous dire que, par votre système pacifique, vous êtes les sauveurs de l'Europe, et votre orgueil sera peut-être assez naïf pour croire à cette grosse flagornerie; mais quand vous avez laissé aux divers cabinets le loisir d'étouffer les révolutions, filles de la vôtre; quand vous leur avez déclaré tout haut, quand vous leur avez démontré que vous n'êtes pas en état de faire la guerre sans vous enfoncer dans la banqueroute et la terreur, vous avez manqué aux plus simples lois de votre conservation. Ce ne sont pas ceux qui défendent l'honneur de la France qui sont les partisans de la guerre; c'est vous qui, par votre pusillanimité, avez exposé votre patrie à une invasion nouvelle. Vous aurez la paix à présent, je le crois; on ne peut pas donner de l'épée dans le ventre à celui qui tourne le dos. Mais est-ce ainsi qu'en France on demande la paix? Dans ce pays l'honneur est, pour ainsi dire, autochtone, inhérent au sol.

Mes sentimens et mes principes ne sont pas nés des circonstances, ils ne sont pas d'aujourd'hui; il y a quelque vingt-cinq années que j'écrivais ces mots dans mon *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Il n'en est pas d'une nation comme d'un homme: la modération dans la fortune et l'amour du repos qui peuvent convenir à un citoyen ne mèneront pas bien loin un état. Sans doute il ne faut jamais faire une guerre impie; il ne faut jamais acheter la gloire au prix d'une injustice; mais ne savoir pas profiter de sa position pour honorer, agrandir, fortifier sa patrie, c'est plutôt dans un roi un défaut de génie qu'un sentiment de vertu. Au procès que je viens d'intenter à notre politique extérieure, qu'opposera-t-on? une fin de non-recevoir. Il est possible, dirait-on, qu'on ait fait fausse route, mais l'erreur est irréparable. Donc il est inutile de rebâcher des objections rebattues dont le public commence à se fatiguer, et auxquelles, par sa mobilité naturelle, il ne prend déjà plus d'intérêt. Les affaires de la Pologne, de l'Italie et de la Belgique sont terminées; les occasions de se montrer avec dignité sont manquées: des traités sont conclus, signés. La France est entrée dans des voies pacifiques; à force de lui répéter que la guerre était pour elle la fin du monde, elle se plait dans sa torpeur, et ne veut plus entendre parler de batailler. Quel moyen de revenir aujourd'hui sur la chose jugée, de chercher querelle à nos voisins avec l'intention de reprendre une position qui n'est plus repreneable? En diplomatie on doit partir du point où l'on se trouve; les plus honorables regrets ne sont pas des raisons pour un homme d'Etat. Avalons l'ignominie; taisons-nous; amusons-nous si nous pouvons, en guettant l'avenir.

Si mes argumens avaient pour but de renverser le système ministériel, de détruire ce qui a été fait à l'extérieur depuis un an, ils ne seraient que des récriminations sans conclusion et sans valeur; mais ce n'est pas là ce que j'ai voulu. J'ai remis le passé sous les yeux du lecteur: j'ai inventorié de sales guenilles, non pour amener un autre ministère avec un autre système (que m'importe à moi et les ministres et leurs systèmes?), mais afin de prouver que la monarchie actuelle s'est blessée à mort, en abaissant la nation au-dessous de sa dignité européenne. On n'a pas su employer l'énergie des générations nouvelles: Charles second plongea l'Angleterre républicaine dans les bras des femmes; il semble que l'on ait voulu précipiter la jeunesse de juillet dans l'hébétément du ministérialisme, autre espèce de débauche; mais les gouvernemens amassent ainsi contre eux des trésors de mépris et de haine. Ce passé d'hier, qui fatigue et importune aujourd'hui, reparaitra terrible à l'heure plus ou moins éloignée, mais inévitable, des reproches et des réactions. La France ne dormira pas toujours: comme au héros du Tasse, il suffira de lui présenter un bouclier pour la tirer du sommeil; alors elle dispersera ce troupeau des faibles et des égoïstes qui l'environnent.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Je traversais hier la place Bellecour, et je ne fus pas peu surpris de m'entendre appeler par mon nom, lorsque je reconnus dans la personne qui m'arrêtait un de mes amis, aveugle depuis long-tems et que ne conduisait plus son guide accoutumé. Vous vous imagi-

nez bien qu'après les premiers complimens je voulus savoir à quelle main habile il devait son retour à la lumière, et mon vieux camarade me nomma le docteur Lusardi. Dans le premier élan de sa reconnaissance, il me raconta des choses incroyables sur la rapidité d'une cure que plusieurs personnes de l'art tenaient pour impossible; les yeux de cet individu étaient couverts de taches, des suites d'une inflammation causée par une explosion de mine; et, par une prunelle artificielle que M. Lusardi lui a pratiquée sur un œil (l'autre était irrévocablement perdu), il a recouvré la vue au point de pouvoir lire et écrire. Mon vieil ami ne tarissait pas, et tous ses éloges avaient un accent de vérité qui m'aurait pour un peu donné l'envie d'être aveugle afin de voir par moi-même les douceurs dont il paraissait enivré. Toute réflexion faite sur le talent et le caractère de celui qu'il nommait son sauveur, car en rendant la vue c'est rendre une seconde fois la vie, car c'est être mort au monde que d'être privé de ce sens précieux, je ne pus m'empêcher de m'écrier en nous séparant: Quel dommage qu'un pareil homme ne guérisse que les yeux!

Agréer, etc.

M***

Par ordonnance royale du 5 octobre, MM. Raveroz et Ph. Hedde ont été nommés agens de change près la bourse de St-Etienne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8940) L'an mil huit cent trente-un et le vingt-sept octobre, à la requête du gouvernement français ayant acquis pour le département de la guerre, en vertu des décisions ministérielles des quinze janvier et dix avril mil huit cent trente un, poursuites et diligences de M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, aux termes de l'article 70 de l'ordonnance royale du premier août mil huit cent vingt et un, donnée pour l'exécution de la loi du dix-sept juillet mil huit cent dix-neuf, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Jean-François Pignard, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant rue St-Jean, n^o 27, je, Louis Thimonnier, huissier audiencier près le tribunal civil de Lyon, y demeurant rue St-Jean, n^o 47, patenté le 30 mars dernier, n^o 2579, 3^e classe, soussigné, certifie avoir signifié et donné copie, 1^o à dame Anne Guignon, épouse du sieur Barthélemy Sublet, propriétaire-cultivateur, demeurant en la ville de la Guillotière, rue de la Mouche, avec lequel elle demeure, en parlant; dans ledit domicile, à sa personne, y trouvée, ainsi déclarée; 2^o à M. le procureur du roi près le tribunal civil de première instance de Lyon, en parlant, dans son cabinet sis à Lyon, palais de justice, ci-devant hôtel de Chevrières, place St-Jean, à M. Varenard fils, qui a visé le présent original:

1^o D'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Lyon, le huit octobre mil huit cent trente-un, enregistré le dix du même mois, constatant le dépôt effectué ledit jour huit octobre, d'un contrat de vente passé par-devant M^{rs} Casati et son collègue, notaires à Lyon, le premier octobre mil huit cent trente un, enregistré le quatre du même mois, d'une propriété consistant en un corps de bâtiment et une terre au nord, de la contenance d'environ 18 ares, situés en la ville de la Guillotière, au territoire de la Mouche, désignés et confinés audit contrat de vente, moyennant les prix, clauses et conditions y énoncés, au profit du gouvernement français représenté par M. le préfet du département du Rhône, par Barthélemy Sublet, propriétaire-cultivateur, demeurant en la commune de la Guillotière, rue de la Mouche; ledit acte de dépôt constatant aussi l'affiche apposée ledit jour huit octobre présent mois, de l'extrait dudit contrat de vente en l'auditoire du tribunal civil de Lyon, en conformité de la loi;

2^o Et de mon présent exploit, avec déclaration que j'ai faite à ladite Anne Guignon, femme Sublet, et à M. le procureur du roi près ledit tribunal, que le gouvernement français, susdite qualité, requérant, voulant purger la propriété par lui acquise à la forme du contrat de vente sus-rappelé, de toutes les hypothèques légales qui peuvent la grever indépendamment de l'inscription, et que les personnes autres que dame Anne Guignon, femme Sublet, à laquelle la présente signification est faite, au profit desquelles il pourrait exister sur ladite propriété des hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connues, sommation est faite par les présentes à ladite Anne Guignon, femme Sublet, de faire inscrire au bureau des hypothèques de Lyon l'hypothèque légale qui pourrait exister à son profit et indépendamment de l'inscription sur ladite propriété, et à M. le procureur du roi près ledit tribunal de prendre et faire prendre, si bon lui semble, sur ladite propriété, au bureau des hypothèques de Lyon, toutes inscriptions résultant d'hypothèques légales, leur déclarant que passé le délai de deux mois à compter du jour de la publication qui sera faite par le requérant, susdite qualité, de la présente dénonciation dans la forme prescrite par l'article 683 du code de procédure civile, et conformément à l'avis du conseil-d'état du neuf mai 1807, et à défaut d'inscription desdites hypothèques légales, ladite propriété demeurera libre et affranchie de toutes les hypothèques de cette nature, et ce afin que ladite femme Sublet et M. le procureur du roi n'en ignorent, le tout en parlant comme ci-dessus, dont acte. Coût trois francs outre les déboursés, droit de copie et visa.

Signé THIMONNIER.

Vu et reçu copie par nous, procureur du roi, en notre parquet, à Lyon, le 27 octobre 1831. Signé VARENARD fils.

Enregistré à Lyon, le vingt-huit octobre 1831, gratis. Signé GUILLOT.

(8956) Par procès-verbal d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-six mars mil huit cent trente-un, enregistré, le sieur Jean-Claude Lachal, marchand farinier, demeurant à Lyon, rue St-Georges, est resté adjudicataire moyennant le prix de trente mille quatre cent vingt-cinq francs, d'une maison située à la Guillotière, rue Moucey, ayant appartenu au sieur Jean-Marie Rivet, entrepreneur de bâtimens, et à la dame Henriette Rhédon, son épouse, demeurant ci-devant à la Guillotière, et actuellement en la commune de Montcel-Guillaume, arrondissement d'Aubusson, (Creuse), et expropriée sur le sieur Louis-Jean-Claude-Victor Goubely, négociant demeurant à Lyon, rue des Deux-Angles, n^o 6.

L'acquéreur voulant purger l'immeuble à lui adjugé des hypothèques légales qui pourraient le grever, a déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, le neuf septembre dernier, copie collationnée dudit procès-verbal d'adjudication, extrait duquel a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, et dont l'acte de dépôt a été signifié tant à ladite dame Rhédon, femme Rivet, par exploit de l'huissier Jourdain du dix-huit octobre dernier, qu'à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, par exploit de l'huissier Thimonnier père, du vingt-trois septembre précédent, enregistré.

Avec déclaration que tous ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, l'acquéreur fera publier lesdites significations dans les formes prescrites par l'avis du conseil-d'Etat du 1^{er} juin 1807, en conformité duquel a lieu la présente insertion. FOURDAS.

(8955) VENTE AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL, Après Faillite,

De meubles et ustensiles de ménage dépendant de la faillite du sieur Pierre Materne, à Collonges, lieu de la Thibaudière, maison Godemard, n^o 171.

Le dimanche six novembre mil huit cent trente-un, à l'issue de la grand-messe, à Collonges, lieu de la Thibaudière, maison Godemard, n^o 171, dans le domicile que le sieur Pierre Materne, ci-devant marchand de nouveautés à Lyon, occupait audit Collonges, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant, des objets mobiliers ci-après détaillés:

Bancs de jardin en bois dur vernis, table et dix-huit planches servant à impression, commodes, glace dans son cadre en bois doré, table ronde, matelas, couvertures, traversins, garde-paille, un bain en ferblanc, fontaine en étain, paravent, chaises, chaudron en cuivre rouge et divers ustensiles de ménage, soixante bouteilles de vin rouge, jeu de boules, pots à fleurs, tels que oranges, lauréoles, grenadiers et autres.

Ladite vente aura lieu à la requête de MM. Pierre Manesson, Louis-François Troubat et Claude Prémilieux, syndics provisoires à ladite faillite, en vertu de l'ordonnance de M. le juge-commissaire, laquelle a été dûment enregistrée.

(8954) Samedi prochain, cinq du courant, à neuf heures du matin, il sera, sur la place des Terreaux de cette ville, procédé à la vente d'ustensiles d'apprêter d'étoffes de soie, consistant en calendrier et son manège, calères, deux presses jumelles, quatre mille cartons, quatre-vingts plaques tôle, vingt-cinq plaques fer, deux chauffeferettes fer et autres objets.

Le tout sera payé comptant. Lyon, le trois novembre 1831.

GUERRIER.

(8753) Le samedi cinq novembre courant, sur la place de la Pyramide, à Vaize, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en bois de lits, enclume, marteaux, tenailles, étaux, et autres objets de maréchal et forgeur.

BOISSAT.

ANNONCES DIVERSES.

(8825 3) A vendre. Jolie propriété située à St-Symphorien-d'Ozon (Isère), sur la route de Lyon à Vienne, composée de maison bourgeoise, cour, hangar contigus, vaste écurie, jardin clos de murs, vignes, terres et prés, de première qualité, d'un revenu certain d'environ 2,700 francs.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n^o 5.

(8915 2) A vendre. Calèche de Vienne, légère, bien établie pour la ville et le voyage, n'ayant fait que le trajet de Vienne à Leipzig, et de Leipzig à Lyon.

S'adresser chez MM. Eric et Bernard, selliers, quai St-Clair.

(8920 4) A vendre. Vastes bâtimens, propres à une fabrique d'étoffes de soie ou à tout autre établissement, avec maison bourgeoise, jardin et pré-verger, à Neuville-sur-Saône.

S'adresser à M^e Couet, notaire, place de la Fromagerie, n^o 6, chargé du placement par hypothèque de divers capitaux.

(8899 3) A louer de suite ou à la Noël, pour cause de décès Appartemens de 6 ou 8 pièces boisées, parquetées et plafonnées, avec cave et grenier, place St-Pierre, n^o 2, au deuxième étage. S'y adresser.

Dans ledit appartement on exerçait un commerce de nouveautés très bien achalandé, consistant en soieries, fleurs, lingeries, et autres articles, que l'on cédera ou non à la volonté du preneur.

(8952) Un jeune homme de l'âge de 20 ans, désirerait se placer comme garçon cafetier.

S'adresser chez M. Baretan, friteur, grande rue de l'Hôpital.

(8945) CORS AUX PIEDS.

Le sieur Large et sa femme, pédicures, rue St-Jean, n^o 2, les détruisent promptement. Chacun peut détruire les siens soi-même au moyen de leur baume, qui se vend aussi chez le portier du Palais-des-Arts, place des Terreaux; chez le portier de la poste, place Bellecour, et dans tous les établissemens de bains.

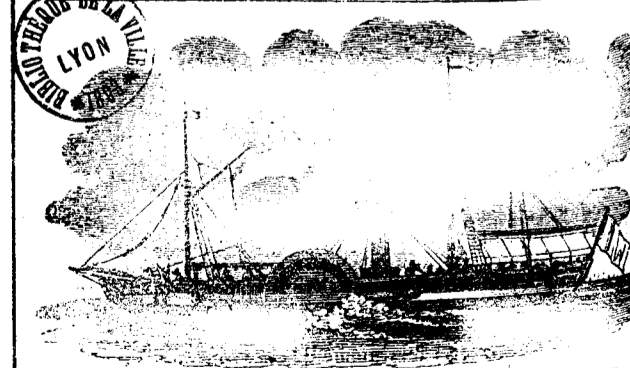
(8957) NAVIRE EN CHARGE.

A Bordeaux pour la Vera Cruz.

Le superbe navire à trois mâts l'Antigone, paquebot de la ligne entre Bordeaux et la Vera-Cruz, partira pour sa destination le 1^{er} décembre prochain.

Ce navire, entièrement remis à neuf, d'une marche supérieure, offre aux passagers toutes les commodités qu'ils pourront désirer.

S'adresser, pour les conditions et des renseignements plus amples, à Lyon, à MM. H.-C. Platzmann et fils; et à Bordeaux, à MM. Balguerrie et G^e, armateurs.



(8915 5) La compagnie des paquebots à vapeur sur la Saône a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de faire construire un nouveau bateau à vapeur l'Estafette, d'une marche supérieure, joignant la plus grande élégance à toutes les commodités pour les voyageurs.

B. DE LA MATIÈRE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de Beauvart, grande rue Mercière, n^o 44.